

EURO-CYCLES

Siège Social : Z.I Kalaa Kébira 4060 Sousse

Informations Post AGO

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 Avril 2017, la Société Euro-Cycles publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat comptable.
- L'état d'évolution des capitaux propres.

1- Résolutions adoptées

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2016, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2016, ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial, et donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de leur gestion de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2016 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice 2016	14.169.238.870 dinars
+ Report à nouveaux ex 2015	13.175.559.640 dinars
- Réserves Légales	270.000.000 dinars
TOTAL (1)	27.074.798.510 dinars
- Dividendes à distribuer	11.340.000.000 dinars
Résultats Reportés Après	
Affectation	15.734.798.510 dinars
TOTAL (2)	0

Le dividende sera mis en paiement à raison de 1,400 Dinars par action à compter du Mercredi 10 Mai 2017.

Le Montant de ces dividendes sera prélevé sur les résultats reportés arrêtés au 31/12/2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolutions

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une durée de trois ans le mandat des administrateurs suivants pour les exercices 2017-2018 et 2019 :

- M. MOURAD GHAZI
- M. ABDELAZIZ BEN YOUSSEF
- LA SOCIETE BENTEC INTERNATIONAL

Ce Mandat prendra fin à l'issu de l'assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à La majorité

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil D'Administration, à raison de (3 750,000 DT) Trois mille Sept Cent Cinquante Dinars brut soit (3 000,000 DT) Trois mille Dinars net de tous impôts par administrateur pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de sa part.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan Après Affectation du Résultat Comptable.

BILAN			
(Exprimé en Dinars)		Au 31 Décembre 2016	
	Notes	2016	2015
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs Immobilisés			
<i>Immobilisations Incorporelles</i>		68 122.350	41 821.850
<i>Moins Amortissements</i>		-47 892.554	-39 402.487
<i>Valeur Comptable Nette</i>		20 229.796	2 419.363
<i>Immobilisations Corporelles</i>		14 252 109.785	10 513 271.587
<i>Moins Amortissements</i>		-4 296 127.719	-3 729 646.883
<i>Valeur Comptable Nette</i>		9 955 982.066	6 783 624.704
<i>Immobilisations Financières</i>		163 300.000	159 900.000
<i>Moins Provisions</i>		-	-
Total des actifs immobilisés		10 139 511.862	6 945 944.067
<i>Autres actifs non courants</i>		-	-
Total des actifs non courants		10 139 511.862	6 945 944.067
ACTIFS COURANTS			
<i>Stocks</i>		15 406 389.060	14 339 529.151
<i>Moins Provisions</i>		-	-
<i>Valeur Comptable Nette</i>		15 406 389.060	14 339 529.151
<i>Clients et Comptes Rattachés</i>		5 417 515.859	10 491 030.716
<i>Moins Provisions</i>		-104 866.004	-104 866.004
<i>Valeur Comptable Nette</i>		5 312 649.855	10 386 164.712
<i>Autres actifs courants</i>		970 002.172	846 881.163
<i>Placements & autres actifs financiers</i>		13 870 195.120	10 768 600.000
<i>Liquidités & Equivalents de liquidités</i>		14 775 514.450	6 303 072.879
Total des actifs courants		50 334 750.657	42 644 247.905
TOTAL DES ACTIFS		60 474 262.519	49 590 191.972

BILAN**(Exprimé en Dinars)****Au 31 Décembre**

	<i>Notes</i>	2016	2015
<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
<i>Capital social</i>		8 100 000.000	5 400 000.000
<i>Réserves</i>		810 000.000	540 000.000
<i>Résultats reportés après affectation</i>		15 734 798.510	15 875 559.647
<i>Total des capitaux propres</i>		24 644 798.510	21 815 559.647
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</u>			
		24 644 798.510	21 815 559.647
<u>PASSIFS</u>			
<i>Passifs non courants</i>			
<i>Emprunts</i>		3 501 282.638	368 189.901
<i>Autres passifs financiers</i>		-	-
<i>Provisions</i>		-	-
<i>Total des passifs non courants</i>		3 501 282.638	368 189.901
<i>Passifs courants</i>			
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>		6 674 761.332	8 606 202.778
<i>Autres passifs courants</i>		14 255 408.842	10 233 000.554
<i>Concours bancaires et autres passifs financiers</i>		11 398 011.197	8 567 239.092
<i>Total des passifs courants</i>		32 328 181.371	27 406 442.424
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>			
		35 829 464.009	27 774 632.325
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</u>			
		60 474 262.519	49 590 191.972

III-TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En dinars

<i>DESIGNATIONS</i>	<i>Capital Social</i>	<i>Réserves légales</i>	<i>Résultats Reportés</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Total Capitaux Propres</i>
Capitaux propres au 31/12/2014	5 400 000	540 000	5 480 226	10 399 379	21 819 606
Affectation du résultat 2013 (selon PV AGO du 29 Avril 2015)					
<i>Réserves légales</i>					
<i>Résultats reportés</i>			4 923 779	- 4 923 779	
<i>Dividendes</i>				-5 475 600	-5 475 600
<i>Augmentation du capital</i>					0
<i>Résultat de l'exercice 2014</i>				13 031 554	13 031 554
Capitaux propres au 31/12/2015	5 400 000	540 000	10 404 005	13 031 554	29 375 560
Affectation du résultat 2015 (selon PV AGO du 28 Avril 2016)					
<i>Réserves légales</i>					
<i>Résultats reportés</i>			5 471 555	-5 471 555	0
<i>Distribution des dividendes</i>				-7 560 000	-7 560 000
<i>Augmentation du capital</i>	2 700 000		-2 700 000		
Résultat de l'exercice 2016				14 169 239	14 169 239
Capitaux propres au 31/12/2016	8 100 000	540 000	13 175 560	14 169 239	35 984 799
Affectation du résultat 2016 (selon PV AGO du 25 Avril 2017)					
<i>Réserves légales</i>		270 000			
<i>Résultats reportés</i>			2 559 239		
<i>Distribution des dividendes</i>				-11 340 000	-11 340 000
<i>Augmentation du capital</i>					
Capitaux propres après affectation	8 100 000	810 000	15 734 799	0	24 644 799

EURO-CYCLES

Informations Post AGE

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 Avril 2017, la Société Euro-Cycles publie ci-dessous les résolutions adoptées :

1^{ère} résolution : approbation de la réécriture et de l'amendement des articles 20.23.24.26 et 27 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité

2^{ème} résolution : Amendement du dernier paragraphe l'Article 20 des statuts pour assurer le bon fonctionnement de la société en cas d'absence du président directeur général.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité

3^{ème} résolution : réécriture et amendement de l'article 23 des statuts (les pouvoirs spécifiques du conseil d'administration ainsi que les opérations soumises à autorisation).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité

4^{ème} résolution : réécriture et amendement de l'article 24 des statuts (pouvoir du président directeur général)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité

5^{ème} résolution : réécriture et amendement de l'article 26 (clarifier le champ de la signature sociale ainsi que le mécanisme de son fonctionnement).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité

6^{ème} résolution : amendement de l'article 27 des statuts pour être en harmonie avec les articles 23 et 24 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité

7^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et les publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité